



Claude Candolle/NVO

Le garde forestier est devenu, selon la nomenclature maison, un agent patrimonial.

SUICIDES À L'ONF

Ils ne se reconnaissent plus dans leur métier, n'ont plus matière à exercer leur mission, leur vocation est anéantie. On leur intime de toujours mieux préserver nos forêts, en les mettant dans l'incapacité matérielle et technique de réaliser cet objectif. Après dix années d'injonctions paradoxales nommées « réformes », les accusations des forestiers sont implacables.

PAR NATHALIE CARMENI

C'était le 4^e suicide en un mois à l'Office national des forêts (ONF), le 24^e depuis 2005, « et ce n'est pas fini, il ne faut pas se leurrer, ça va continuer », prévient Jacques Buret, représentant CGT au CHSCT central de l'ONF. Pessimiste, le forestier ? Plutôt lucide, comme l'ont révélé les dessous de ce qu'on peut désormais qualifier d'affaire ONF. Une sale affaire. De celles où il y a mort d'hommes sur fond de desseins politiques et d'intérêts marchands nauséabonds, comme le soupçonnent clairement les syndicats de l'ONF, CGT-Forêt et Snupfen (Solidaires) : « L'État sacrifie la forêt publique sur l'autel d'un libéralisme forcené pour en faire des usines à bois rentables ». Et au rythme où vont les choses, il ne fait aucun doute que le malaise social n'est pas prêt de s'atténuer.

Réagissant par voies de presse à la récente vague de suicides à l'ONF, et

constatant que 18 des 24 salariés concernés étaient des gardes forestiers travaillant au plus proche du terrain, la ministre de l'Environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, a évoqué la solitude de ces agents. Passons outre les réactions à base de bois vert que risque de susciter une telle analyse – a fortiori parce que la solitude est consubstantielle au métier de garde forestier, donc acceptée par ceux qui choisissent de l'exercer. Le fond du problème est ailleurs : « Nous sommes passés d'une mission de "gardien du temple" à un rôle de commerciaux acculés à des objectifs de productivité intenable », explique Michel Bénard, secrétaire général adjoint de la CGT-Forêt.

Réformes : insoutenable absurdité

Mardi 19 juillet, lorsque Daniel Noir, âgé de 59 ans, père de trois enfants et plus proche de la sortie de « l'enfer » par le

biais de la retraite que de la porte d'entrée en carrière, décide malgré tout de se donner la mort par pendaison, gageons qu'il n'éprouvait pas qu'un simple malaise social. « Les réformes successives intervenues depuis 2002 ont programmé la destruction de notre métier de forestier au point qu'aujourd'hui, il ne correspond plus en rien à notre mission initiale ni à notre vocation », fait valoir Michel Bénard. C'est tellement vrai que, comble du symbole, l'intitulé « garde forestier » a été banni de la nomenclature de l'ONF, remplacé par celui de « d'agent patrimonial », tout un programme !

Hasard ou coïncidence, c'est la veille de la présentation du nouveau contrat État « objectifs et performances » pour la période 2012-2016 que Daniel Noir s'est donné la mort dans la Maison forestière d'Échassières (Allier). Au cours des deux précédentes semaines, trois autres agents avaient disparu dans des circonstances

similaires en Gironde, en Lozère et en Haute-Saône. Au risque de décevoir Didier Lombard, PDG fraîchement re-traité de France Télécom, les suicides qui frappent l'ONF depuis 2005 n'ont rien d'un effet de mode. Il s'agit là de quelque chose de bien plus prosaïque, comme le résultat arithmétique d'une série de réformes, que ce nouveau contrat d'État 2012-2016 ne fait qu'aggraver, en dépit des pertes humaines dénoncées par les syndicats. En vain, si l'on considère la finalité de ces « réformes », à l'œuvre depuis 2002. Pour Jacques Buret, elle ne fait aucun doute: « *Le but, c'est tout simplement de céder la gestion des activités forestières "rentables" au secteur privé* ».

Des causes « psychologisées »

Rien de tel, évidemment, à en croire le directeur général de l'ONF, Pascal Viné, qui dirige l'Office depuis 2010 à peine, mais dont il convient de rappeler qu'il était auparavant le directeur de cabinet de Bruno Lemaire, l'actuel ministre de l'Agriculture, administration tutélaire de l'ONF.

Contraint, au bout de 24 suicides, d'admettre l'existence d'un malaise social au sein de son établissement, le directeur n'est toujours pas prêt de reconnaître les causes pointées par les syndicats. « *Il s'agissait de personnes fragiles et fragilisées pour de multiples raisons* », peut-on apprendre de son communiqué de presse du 20 juillet. Autrement dit, circulez, il n'y a rien à voir! Ce déni de réalité n'a rien de surprenant pour les syndicats de l'Office qui dénoncent, pour leur part, les réductions massives d'effectifs intervenues depuis 2001. Près de 5 500 postes ont ainsi été détruits, portant l'effectif total de 15 000 en 1986 à 9 500 aujourd'hui. Et ce n'est pas fini: un nouvel écrémage de 700 postes est prévu par le contrat « objectifs et performances 2012-2016 », que Monsieur Viné n'envisage nullement de remettre en cause. Et pour cause: « *ces réformes successives "qui ont mal cicatrisé", selon ses propres termes, doivent faire évoluer l'établissement vers la professionnalisation nécessaire de certains métiers* ». Pour faire face à la situation mortifère qui frappe l'ONF, le directeur a sa méthode, une trilogie de « priorités » qui en dit long sur ses intentions de prendre en compte les demandes des syndicats: doubler le

nombre d'assistantes sociales (11 actuellement) pour mieux accompagner les agents en souffrance – notons au passage que trois des quatre derniers suicides étaient déjà confiés aux soins des services sociaux de l'ONF; identifier, via un audit sur les risques psychosociaux, les causes du malaise – il sera lancé en octobre prochain. Enfin, améliorer la communication, interne et externe à l'établissement...

Attentat à la forêt?

« *De la poudre aux yeux* », s'est insurgé Pascal Leclerc, secrétaire général de la CGT-Forêt, lors d'une réunion, le 29 juin, entre direction et syndicats pour discuter du volet social du contrat 2012-2016. « *Quel volet social? Quel sens peut-il bien avoir dans un contexte de poursuite des suppressions massives de postes et de menaces, de plus en plus précises, de privatisation des activités forestières?* »

Aucun, ou du moins, pas celui qu'on attendrait d'un « volet social » comme il se doit, ainsi que le préfigurait, déjà en 2005, une enquête sur le climat social à l'ONF, commanditée par les syndicats. Diligenté par Ipsos, l'audit avait pointé les causes et les conséquences du malaise: repli sur soi, disparition des collectifs de travail, incapacité grandissante des agents forestiers à se reconnaître dans leur quotidien, conflits d'ordre éthique entre vocation et missions...

Bref, ni plus ni moins ce qui fonde les revendications actuelles des syndicats, et notamment: l'abolition du management par objectifs et son corollaire, l'individualisation du travail; la reconnaissance du fait syndical, de la pénibilité des métiers... Surtout, le sens du travail par un retour aux sources du métier d'agent ou d'ouvrier forestier: la préservation de l'environnement. « *Au départ, notre vocation était de protéger la forêt de tous ceux qui peuvent lui porter atteinte; aujourd'hui, notre quotidien consiste à exécuter des ordres qui sont contraires à cette vocation* », confie, amer, Michel Bénard.

Les revendications syndicales ont-elles la moindre chance d'aboutir, comme ils l'espèrent, à l'occasion de la signature du contrat 2012-2016? Rien n'est moins sûr pour Michel Bénard, qui lance cet appel public: « *Il est presque certain que nous ne pourrions pas nous en sortir seuls et que si nos luttes ne trouvent pas de relais ou d'échos en dehors de l'intersyndicale de l'ONF, elles sont vouées à l'échec* ».

DEUX QUESTIONS À...



Jacques Buret, représentant CGT au CHSCT central de l'ONF et au CHSCT de la région Pyrénées-Orientales.

nvo > Sur quoi fondez-vous vos soupçons d'un démantèlement des activités de l'ONF?

Jacques Buret > La liste est longue, à commencer par le laminage des activités de surveillance: celle des coupes opérées par les entreprises privées que nous n'assurons plus, car considérées comme non productives; les limites forestières que nous ne faisons plus faute de temps, ce qui laisse libre cours au grignotage des forêts par les promoteurs immobiliers. Idem pour la surveillance incendie; dans les Pyrénées comme dans les Alpes du Sud, elle n'existe plus, tout comme les plans de chasse, faute de personnel pour le comptage des animaux. Autre mission qui disparaît, la prévision de l'aménagement forestier, plan révisé tous les 15 ans qui supposait un inventaire de 40 pages, aujourd'hui réduit à un tableau de 2 pages. Ajoutons le remplacement des formations aux missions de répression par des formations « Word et Excel », les 700 suppressions de postes d'ici 2016, alors même que les missions essentielles ne sont plus assurées.

Votre DG a démenti tout projet de privatisation des activités forestières...

Une note de Bercy du 23 décembre 2010 préconisait la suppression du régime forestier. À l'époque, on nous a dit qu'il n'y avait rien à craindre, sauf qu'aujourd'hui, les services de l'État remettent en cause l'ONF. Il faut savoir que l'État a cessé d'appliquer le versement compensateur, conduisant l'ONF à surinvestir l'agence « travaux » qui gère l'abattage et l'exploitation commerciale du bois. Nous soupçonnons un transfert de fonds compensateurs vers les comptes de l'agence « travaux » et invitons la Cour des comptes à s'y plonger. On nous annonce que l'ONF va se concentrer sur les gros chantiers rentables, ce qui est contraire à la politique du code forestier. Quant à l'arnaque du contrat 2012-2016, elle tient à ce qu'on nous demande de produire plus et de préserver mieux avec moins de moyens.